

Rapport sur les conséquences de la COVID-19 et la reprise : résumé du marché intérieur

Mis à jour le 22 juin 2021

Le présent document résume la situation dans chaque province et territoire. Pour en savoir plus, consultez [le plus récent rapport détaillé sur le marché intérieur](#), mis à jour le 8 juin 2021.

LÉGENDE :

Évaluation générale¹

- I Lutte contre la COVID-19
- II Voyages très locaux
- III Voyages à l'intérieur de la province
- IV Voyages entre provinces
- V Voyages internationaux prudents
- VI Voyages internationaux régularisés

Taux de nouveaux cas hebdomadaires de COVID-19 par 100 000 habitants²

Chronologie de l'évaluation générale de chaque province et territoire :

	16 févr.	23 févr.	2 mars	9 mars	16 mars	23 mars	30 mars	6 avr.	13 avr.	20 avr.	27 avr.	2 mai	9 mai	16 mai	23 mai	30 mai	6 juin	13 juin	20 juin	
Colombie-Britannique	III	III	III	III	III	III	III	III	III	III	III	III	III	III	III	III	III	III	III	III
Alberta	II	II	II	III	IV	IV	IV	IV	IV	IV	IV	IV	IV	IV	IV	IV	IV	IV	IV	IV
Saskatchewan	II	II	II	II	II	II	II	II	II	II	II	II	II	II	II	II	II	II	II	II
Manitoba	II	II	II	II	II	II	II	II	II	II	II	II	II	II	II	II	II	II	II	II
Ontario	II	II	II	II	II	II	II	II	II	II	II	II	II	II	II	II	II	II	II	III
Québec	II	II	II	II	IV	IV	IV	IV	IV	IV	IV	IV	IV	IV	IV	IV	IV	IV	IV	IV
Nouveau-Brunswick	III	III	III	III	III	III	III	III	III	III	III	III	III	III	III	III	III	III	III	III
Nouvelle-Écosse	III	III	III	III	III	III	III	III	III	III	III	III	III	III	III	III	III	III	III	III
Île-du-Prince-Édouard	III	III	III	III	III	III	III	III	III	III	III	III	III	III	III	III	III	III	III	III
Terre-Neuve-et-Labrador	III	III	III	III	III	III	III	III	III	III	III	III	III	III	III	III	III	III	III	III
Yukon	III	III	III	III	III	III	III	III	III	III	III	III	III	III	III	III	III	III	III	III
Territoires du Nord-Ouest	III	III	III	III	III	III	III	III	III	III	III	III	III	III	III	III	III	III	III	III
Nunavut	III	III	III	III	III	III	III	III	III	III	III	III	III	III	III	III	III	III	III	IV

 Indique une progression Indique une régression

Nunavut

Les résidents qui reviennent au territoire d'un voyage d'agrément aux Territoires du Nord-Ouest ou à Churchill (Manitoba) ne doivent pas s'isoler. Ceux qui arrivent de toute autre région du Canada et qui ne sont pas entièrement vaccinés doivent s'isoler pendant 14 jours dans un site d'isolement désigné.

IV Voyages interprovinciaux 0,0

Territoires du Nord-Ouest

Les résidents entièrement vaccinés qui reviennent au territoire après un voyage d'agrément au pays ne doivent pas s'isoler, mais un dépistage sera effectué auprès de ceux qui arrivent dans les petites collectivités. Les résidents qui ont reçu une dose d'un vaccin contre la COVID-19 doivent s'isoler pendant huit jours et ceux qui ne sont pas vaccinés doivent s'isoler pendant dix jours.

III Voyages à l'intérieur du territoire 0,0

Yukon

Les résidents entièrement vaccinés qui reviennent au territoire après un voyage d'agrément au pays n'ont pas besoin de s'isoler. Cependant, l'isolement de 14 jours est requis pour les résidents qui ne sont pas entièrement vaccinés.

IV Voyages interprovinciaux 211,6

Colombie-Britannique

Aucun isolement n'est requis pour les résidents revenant d'un voyage d'agrément au pays hors de leur province.

III Voyages à l'intérieur de la province 13,6

Alberta

Aucun isolement n'est requis pour les résidents revenant d'un voyage d'agrément au pays hors de leur province.

IV Voyages interprovinciaux 20,3

Saskatchewan

Aucun isolement n'est requis pour les résidents revenant d'un voyage d'agrément au pays hors de leur province.

II Voyages très locaux 42,4

Manitoba

Les résidents entièrement vaccinés qui reviennent à la province après un voyage d'agrément au pays n'ont pas besoin de s'isoler. Toutefois, l'isolement de 14 jours est requis pour les résidents qui ne sont pas entièrement vaccinés.

II Voyages très locaux 70,6

Ontario

Un isolement de 14 jours est fortement recommandé aux résidents revenant d'un voyage d'agrément au pays hors de leur province.

III Voyages à l'intérieur de la province 17,1

Québec

Aucun isolement n'est requis pour les résidents revenant d'un voyage d'agrément au pays hors de la province.

III Voyages à l'intérieur de la province 10,9

Nouveau-Brunswick

Les résidents qui reviennent à la province après un voyage d'agrément dans une des provinces de l'Atlantique n'ont pas besoin de s'isoler. Ceux qui reviennent de toute autre région du Canada et qui n'ont pas reçu au moins une dose de vaccin contre la COVID-19 doivent s'isoler de cinq à sept jours.

III Voyages à l'intérieur de la province 2,6

Terre-Neuve-et-Labrador

Les résidents qui reviennent d'un voyage d'agrément dans une des provinces de l'Atlantique n'ont pas besoin de s'isoler. Ceux qui reviennent d'un voyage durant lequel ils sont allés à l'extérieur du Canada atlantique durant les 14 jours précédant leur retour doivent s'isoler pendant 14 jours.

III Voyages à l'intérieur de la province 1,5

Île-du-Prince-Édouard

Les résidents qui reviennent d'un voyage d'agrément dans une des provinces de l'Atlantique n'ont pas besoin de s'isoler s'ils ont reçu au moins une dose d'un vaccin contre la COVID-19 et ont un laissez-passer pour l'I.-P.-É. Ceux qui ne sont pas vaccinés ou qui reviennent à la province après un voyage dans d'autres régions du Canada doivent s'isoler pendant 8 jours.

III Voyages à l'intérieur de la province 0,0

Nouvelle-Écosse

Les résidents qui reviennent à la province d'un voyage à l'Île-du-Prince-Édouard ou à Terre-Neuve-et-Labrador n'ont pas besoin de s'isoler. Ceux qui reviennent d'un voyage dans toute autre région du Canada et qui ont reçu une dose d'un vaccin contre la COVID-19 doivent s'isoler pendant 7 jours tandis que ceux qui ne sont pas vaccinés doivent s'isoler 14 jours.

III Voyages à l'intérieur de la province 5,0

Veillez noter qu'une augmentation des recherches et des réservations ne signifie pas que les résidents contreviennent aux restrictions sanitaires en vigueur, mais plutôt qu'ils montrent plus d'intérêt pour les voyages. Dans les faits, les voyages pourraient avoir lieu dans un avenir proche ou plus tard.

¹ Pour en savoir plus sur les méthodes et les sources pertinentes utilisées, veuillez consulter les [notes méthodologiques](#).

² Infobase de la santé publique du gouvernement du Canada, semaine ayant pris fin le 20 juin 2021.